

SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES HAUTES ALPES

SyME 05 (Anciennement FDE05 – Arrêté préfectoral du 26 décembre 2011)

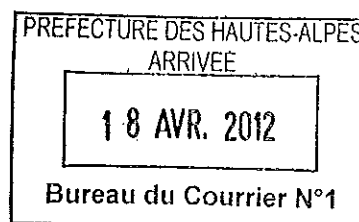
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

OBJET : N° 09/2012

Autorisation de signature des conventions de mise à disposition de locaux pour la création des Agences Territoriales Sud et Nord

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	29
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	25
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
<input checked="" type="checkbox"/> N'ont pas participé au vote	4
Date de la convocation	15/03/2012



L'an deux mille douze, le 5 avril à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel du Département à GAP, sous la présidence de M. Albert MOULLET, Président du SyME05.

Etai^{ent} présents : M. MONTAY Alain - M. CHAUVIN Christian - M. BERNARD Jean Marie - M. BOIVIN Jean Pierre – M. FARDELLA Alain - M. PLEINDOUX Claude - - M. GOURY Dominique – M. GOURDOU Bernard – M. NICOLAS Laurent - M. DOU Jean Claude – M. VIGNAL Marc - - M. AUDIER Marc – M. FABRE Claude - M. ZANETTO Marc – M. CANNAT Marcel – M. BONNAFOUX Albert - M. SARRAZIN Bruno – M. AUBERT Daniel - M. ALLARD LATOUR Bernard - Mme MORHET RICHAUD Patricia – M. MOTTIER Albert – M. AUBERT Jean Paul - M. MOULLET Albert – M. GAY PARA Michel - M. ARNAUD Jean Michel – M. AIGON Christian- M. BLANC Georges – M. AMOURIQ René – M. RODET Dominique.

Soit 16 collèges représentés par vingt neuf délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante quatre délégués.

Assistés de :

- M. RAIZIN Stéphane, Directeur adjoint.
- Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative
- Mme PEYRON Magali, secrétaire

Etai^{ent} excusés : M. WEYNACHTER (Trésorier d'EMBRUN) – Délégués du Collège de VALLOUISE

Secrétaire de séance : M. AUBERT Jean-Paul

OBJET : N° 09/2012

Autorisation de signature des Conventions de mise à disposition de locaux pour la création des Agences Territoriales Sud et Nord

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2011 modifiant les statuts de la FDE 05 qui prend la dénomination de Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05) à compter du 1^{er} janvier 2012,

Vu la création de deux agences territoriales (Sud et Nord),

Vu la nécessité de bénéficier des locaux dans ces deux secteurs,

Vu les propositions des Communes de Chateauneuf de Chabre et de la Salle Les Alpes pour mettre à la disposition du SyME 05 des locaux au sein de leurs mairies respectives,

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Accepte de louer un bureau à la Mairie de Chateauneuf de Chabre et un autre à la Mairie de la Salle Les Alpes pour y accueillir les agences territoriales Sud et Nord du SyME 05
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation des locaux
- S'engage à inscrire chaque année le montant des loyers pour les deux agences
- Dit que le montant du loyer sera réglé après émission du titre de recette des Communes concernées

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
A. MOULLET

